

RAPPORT

Rome,
(Italie),
16-20 mars
2009

Comité des forêts

DIX-NEUVIÈME SESSION



Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

SESSIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ

Première session	Rome (Italie)	8-13 mai 1972
Deuxième session	Rome (Italie)	22-29 mai 1974
Troisième session	Rome (Italie)	22-27 novembre 1976
Quatrième session	Rome (Italie)	15-19 mai 1978
Cinquième session	Rome (Italie)	26-30 mai 1980
Sixième session	Rome (Italie)	3-7 mai 1982
Septième session	Rome (Italie)	7-11 mai 1984
Huitième session	Rome (Italie)	21-25 avril 1986
Neuvième session	Rome (Italie)	9-13 mai 1988
Dixième session	Rome (Italie)	24-28 septembre 1990
Onzième session	Rome (Italie)	8-12 mars 1993
Douzième session	Rome (Italie)	13-16 mars 1995
Treizième session	Rome (Italie)	10-13 mars 1997
Quatorzième session	Rome (Italie)	1-5 mars 1999
Quinzième session	Rome (Italie)	12-16 mars 2001
Seizième session	Rome (Italie)	10-14 mars 2003
Dix-septième session	Rome (Italie)	15-19 mars 2005
Dix-huitième session	Rome (Italie)	13-16 mars 2007

COFO 2009/REP

RAPPORT

de la

DIX-NEUVIÈME SESSION

du

COMITÉ DES FORÊTS

Rome (Italie)

16-20 mars 2009

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Rome, 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS APPELANT L'ATTENTION DU CONSEIL	ii
	Paragrapes
OUVERTURE DE LA SESSION	1-4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DU COMITÉ DE RÉDACTION	6-7
SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2009	8-9
GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	10-13
ADAPTER LES POLITIQUES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES AU CHANGEMENT	14-15
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ	16-17
ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTION DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE LA FORESTERIE	18-21
XIIIe CONGRÈS FORESTIER MONDIAL	22
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	23
ADOPTION DU RAPPORT	24
CLÔTURE DE LA SESSION	25
 <i>APPENDICES</i>	 Page
<i>APPENDICE A</i> : Ordre du jour	5
<i>APPENDICE B</i> : Liste des documents	7
 <i>ANNEXE</i>	
<i>ANNEXE A</i> : Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie	9

Questions portées à l'attention du Conseil

La dix-neuvième session du Comité des forêts de la FAO:

- a souscrit à la nouvelle Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie qui, conformément à la demande formulée par le Comité des forêts à sa dix-huitième session, avait été élaborée dans le cadre d'un processus participatif;
- a appuyé la recommandation de l'Évaluation externe indépendante de la FAO tendant à ce que la part du budget global de l'Organisation affectée à la foresterie soit relevée;
- a invité tous les membres à promouvoir activement le XIIIe Congrès forestier mondial, qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2009 et à y participer;
- a proposé de tenir la prochaine session du Comité en octobre 2010, sous réserve de l'approbation du Conseil et de la Conférence de la FAO

Questions portées à l'attention de la Conférence

La dix-neuvième session du Comité des forêts de la FAO:

- a reconnu que la gestion durable des forêts constituait, pour le secteur forestier, un moyen essentiel pour répondre au changement climatique et a souligné la nécessité de financements suffisants;
- a recommandé à la FAO, en collaboration avec d'autres organisations, de renforcer la capacité des États Membres afin de développer des réponses efficaces aux changements climatiques;
- a recommandé à la FAO de renforcer ses capacités et de fournir un appui aux États Membres pour mettre en œuvre leurs politiques forestières et pour réformer leurs institutions forestières;
- a approuvé la recommandation de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture tendant à ce que la FAO prépare un rapport sur l'État des ressources génétiques forestières mondiales.

OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1)

1. Le Comité des forêts a tenu sa dix-neuvième session au Siège de la FAO, à Rome, du 16 au 20 mars 2009. Cette session a débuté par l'ouverture de la première Semaine mondiale des forêts, ce qui était une innovation majeure.
2. Étaient présents des délégués de 124 membres du Comité, une organisation membre, des observateurs de cinq États Membres de la FAO et du Saint-Siège, des représentants de 12 institutions et programmes des Nations Unies et des observateurs de 36 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales. La liste des participants figure sur le site web du COFO19, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/forestry/53578/fr/>.
3. Mme Minh Thoa Pham (Viet Nam) a ouvert la session au nom du Président sortant, soulignant l'actualité des thèmes inscrits à l'ordre du jour. Elle a noté que le succès de la première Semaine de la foresterie pour la région Asie-Pacifique célébrée à Hanoï en 2008 avait incité la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique à recommander que la FAO élargisse la participation d'organisations partenaires au Comité des forêts à l'occasion de la célébration de la Semaine mondiale des forêts. Mme Pham Minh Thoa a noté que le Comité directeur du Comité des forêts avait approuvé cette recommandation et s'est déclarée heureuse de constater la présence d'un grand nombre de délégués et de participants de diverses organisations.
4. M. Jan Heino, Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a souligné à quel point il était important d'investir dans la gestion durable des forêts dans le cadre des réponses/réactions nationales à la crise économique mondiale. Il a ajouté qu'il espérait que les délégués trouveraient le temps de visiter le nouveau parc forestier de la FAO devant le bâtiment principal.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2)

5. Le Comité s'est félicité des efforts particuliers qui avaient été déployés pour faire participer les présidents des commissions forestières régionales à l'élaboration de l'ordre du jour du Comité en convoquant à cette fin une session du Comité directeur du Comité des forêts en 2008. Il a demandé que cette pratique soit adoptée pour les futures sessions afin de garantir un traitement adéquat des questions intéressant les régions. L'ordre du jour (Annexe A) a été adopté. Les documents examinés par le Comité sont énumérés à l'Annexe C.

ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION (Point 3)

6. Le Comité a élu Présidente Mme Abigail Kimbell (États-Unis d'Amérique) représentant la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord et premier Vice-Président M. Darlington Duwa (Zimbabwe) représentant la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. Conformément à la pratique instaurée à sa session précédente, le Comité est convenu que son Comité directeur devrait comprendre les présidents des commissions forestières régionales ou leurs représentants. Les membres du Comité directeur seraient également membres du Bureau pour la dix-neuvième session. Le Comité a élu Vice-Présidents:

- Mme Minh Thoa Pham (Viet Nam), représentant la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique;
- Mme Maria da L.C.F. (Portugal), représentant la Commission européenne des forêts;
- M. Kubilay Özyalçın (Turquie), représentant la Commission des forêts pour le Proche-Orient;

- M. Camilo Gonzales (Équateur), représentant la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

7. Les membres ci-après ont été désignés pour participer au Comité de rédaction: Afghanistan, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Japon, Lesotho, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Turquie, Venezuela et Zimbabwe; M. Ndiawar Dieng (Sénégal) a été élu Président et M. Christophe Durr (Suisse) Vice-Président.

SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2009 (Point 4)

8. Depuis 1995, une nouvelle édition de la *Situation des forêts du monde* est publiée à chaque session du Comité des forêts. L'édition de 2009 a pour thème *Société, forêts et foresterie: s'adapter pour l'avenir*. Elle est orientée sur l'avenir et traite un certain nombre de questions d'actualité telles que: quelles sont les principales tendances aux niveaux mondial et régional susceptibles d'affecter les forêts et quel en sera l'impact? Comment la situation économique mondiale influe-t-elle sur les forêts?

9. Le Comité s'est félicité de l'actualité et de l'exhaustivité de cette publication. De nombreux délégués ont évoqué le rôle important des forêts dans l'économie mondiale, soulignant que la planète faisait face à des défis sans précédent.

GESTION DURABLE DES FORÊTS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE (Point 5)

10. Le Comité a apprécié l'allocution d'ouverture de Mme Gro Harlem Brundtland, envoyée spéciale de l'O.N.U. en charge du lancement du plan mondial contre le changement climatique qui a souligné l'importance stratégique des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement. Des représentants d'organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts se sont également exprimés devant le Comité.

11. Le Comité s'est félicité des exposés présentés par les dirigeants du Partenariat de collaboration sur les forêts sur le « Cadre stratégique pour les forêts et le changement climatique ». Ce cadre stratégique souligne la nécessité pour les pays et les organisations internationales de travailler ensemble pour mettre en oeuvre la gestion durable des forêts (GDF). Le Comité a pris note des messages clés du cadre stratégique, à savoir:

1. la gestion durable des forêts constitue pour le secteur forestier un outil efficace pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce changement;
2. les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement prises par le secteur forestier devraient aller de pair;
3. la collaboration intersectorielle, les incitations économiques et l'offre de moyens de subsistance de substitution sont indispensables pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts;
4. le renforcement des capacités et des réformes de gouvernance s'impose de toute urgence;
5. un suivi et une évaluation rigoureux des forêts aident à prendre des décisions en connaissance de cause, mais exigent une coordination plus étroite à tous les niveaux; et
6. les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts s'emploient à promouvoir une approche participative et globale de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce changement fondées sur les forêts.

12. Le Comité a exhorté les États Membres à débattre activement des réactions nationales et internationales du secteur forestier au changement climatique et à contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce changement en adoptant des politiques et pratiques forestières appropriées. A cet égard, les liens entre la mise en oeuvre de la GDF et la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) ont été soulignés. Il a été

par ailleurs souligné qu'il fallait des ressources financières internes et externes suffisantes à la GDF pour l'adaptation aux et l'atténuation des changements climatiques.

13. Le Comité a recommandé à la FAO, en collaboration avec d'autres organisations et processus régionaux, de renforcer la capacité des États Membres à mettre en oeuvre la GDF, conformément à leur contexte national spécifique. Cela pourrait inclure entre autres, d'aider les pays à leur demande, à développer des réponses efficaces aux changements climatiques telles que: effectuer des évaluations du carbone forestier, intégrer le changement climatique dans leurs programmes forestiers nationaux, accroître les connaissances sur les effets du changement climatique sur les forêts, et mettre en oeuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces.

ADAPTER LES POLITIQUES ET INSTITUTIONS FORESTIÈRES AU CHANGEMENT (Point 6)

14. Le Comité a pris note des changements économiques, politiques, sociaux, environnementaux et technologiques en cours aux niveaux national, régional et mondial et de la nécessité d'adapter en conséquence les politiques et institutions forestières. Il a attiré l'attention sur la nécessité de procéder en temps opportun à des réformes visant à rendre les institutions forestières du secteur public plus sensibles à l'évolution des besoins de la société et à assurer des services économiques et environnementaux plus efficaces.

15. Le Comité a recommandé à la FAO, de renforcer ses capacités et, en collaboration avec les autres organisations internationales, d'intensifier ses efforts, de façon à fournir un appui en temps opportun aux États Membres pour mettre à jour leurs politiques et pour réformer leurs institutions forestières. Dans cet esprit, il a recommandé à la FAO de persévérer dans ses efforts pour faciliter le partage de données d'expérience entre pays, notamment par le biais d'examen et d'analyses aux niveaux régional et sous-régional. Il a noté avec satisfaction que la FAO avait organisé le « Dialogue des responsables des forêts » sur ce thème qui s'est déroulé pendant la session.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ (Point 7)

16. Le Comité s'est félicité des questions portées à son attention par les Commissions régionales des forêts et par d'autres organes statutaires de la FAO. Il a noté que les six Commissions avaient proposé que le Comité des forêts travaille sur le thème « Forêts et changement climatique » et que cette attente avait été satisfaite à cette session.

17. Conscient de l'importance des ressources génétiques forestières et de l'importance de leur bonne gestion, le Comité a approuvé les recommandations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Groupe d'experts FAO sur les ressources génétiques forestières tendant à ce que la FAO prépare un rapport sur l'État des ressources génétiques forestières mondiales pour 2013, qui servirait de référence pour les actions aux niveaux national, régional et mondial. Le Comité a engagé les États Membres à collaborer avec la FAO et les organisations partenaires à l'élaboration de ce rapport.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTION DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE LA FORESTERIE (Point 8)

i) Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie

18. Le Comité a souscrit à la nouvelle Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie (Annexe B), sous réserve qu'il soit précisé que les références à la gouvernance concernent la gouvernance « à tous les niveaux » et qu'il soit ajoutée une référence explicite aux ressources génétiques forestières dans le sixième Résultat de l'Organisation, et l'addition d'une référence a

un travail visant à appuyer l'innovation dans le cinquième résultat de l'Organisation. Il a reconnu l'alignement de la stratégie sur l'établissement du nouveau cadre stratégique et du Plan à moyen terme de la FAO, et s'est félicité du processus ouvert employé pour préparer le projet de stratégie, notamment son examen par les six commissions forestières régionales.

ii) Cadre stratégique et Plan à moyen terme de la FAO

19. Le Comité a apprécié les efforts déployés par le Secrétariat de la FAO pour appliquer la gestion fondée sur les résultats au sein de l'Organisation.

20. Le Comité a été informé que le processus de hiérarchisation des priorités à la FAO n'est pas encore terminé. Soulignant l'importance de disposer de documents permettant de discuter de la fixation des priorités, il a voulu suggérer l'établissement de ces priorités pour le secteur forestier dans le programme de travail et budget de l'organisation pour l'exercice 2012-2013 en accord avec le processus en cours de réforme de la FAO.

21. Le Comité A APPUYÉ la recommandation de l'Évaluation externe indépendante de la FAO tendant à ce que la part du budget global de l'Organisation affectée à la foresterie soit relevée. Le Comité a souligné la nécessité pour la FAO de disposer d'un Département des forêts solide et de renforcer le programme forestier dans les bureaux décentralisés.

XIIIe CONGRÈS FORESTIER MONDIAL (Point 9)

22. Le Comité s'est félicité des renseignements communiqués par le Gouvernement argentin sur la préparation du XIII^e Congrès forestier mondial, qui se tiendrait à Buenos Aires du 18 au 23 octobre 2009 sur le thème « Développement forestier: équilibre vital ». Le Comité a invité tous les membres à promouvoir activement le Congrès et à y participer, dans la mesure où celui-ci offre tous les six ans à la communauté forestière mondiale l'occasion de se réunir pour traiter de questions intéressant tous les pays et régions.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 10)

23. Rappelant l'importance du Comité des forêts, qui aidait à définir les priorités et programmes de la FAO en matière de foresterie et sachant qu'à partir de 2011, la Conférence de la FAO se déroulerait en juin et non plus en septembre, le Comité a proposé de tenir sa prochaine session à Rome en octobre 2010. Les dates définitives de la session seraient décidées par le Secrétariat de la FAO en concertation avec le Comité directeur du Comité des forêts, après examen par le Conseil et la Conférence du calendrier des sessions des Organes directeurs pour le prochain exercice biennal.

ADOPTION DU RAPPORT (Point 11)

24. Le Comité a adopté le rapport par consensus.

CLÔTURE DE LA SESSION (Point 12)

25. Le Président a clos les travaux dans l'après-midi du 20 mars 2009.

*APPENDICE A***ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau et désignation des membres du Comité de rédaction
4. Situation des forêts du monde 2009
5. Gestion durable des forêts et changement climatique
6. Adapter les politiques et institutions forestières au changement
7. Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
8. Élaboration d'un programme d'action de la FAO dans le domaine des forêts
 - Stratégie FAO pour les forêts et la foresterie
 - Cadre stratégique et Plan à moyen terme de la FAO
9. XIIIe Congrès forestier mondial
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la session

APPENDICE B

LISTE DES DOCUMENTS

Cote du document	Titre
COFO 2009/2	Ordre du jour provisoire
COFO 2009/5	La gestion durable des forêts et les changements climatiques
COFO 2009/6	L'adaptation des politiques et institutions forestières au changement
COFO 2009/7.1	Questions à soumettre à l'attention du Comité des forêts à sa dix-neuvième session
COFO 2009/7.2	Questions intéressant le Comité des forêts examinées par les organes directeurs de la FAO lors de leurs sessions de 2007/2008
COFO 2009/8.1	Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie
COFO 2009/8.2	Cadre stratégique et Plan à moyen terme de la FAO
COFO 2009/8.3	Examen des programmes de la FAO en matière de foresterie: suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des forêts à sa dix-huitième session
COFO 2009/8.4	La situation des ressources génétiques forestières mondiales

Documents d'information

COFO 2009/Inf.2	Liste des documents – Dix-neuvième session du Comité des forêts
COFO 2009/Inf.3	Liste des participants – Dix-neuvième session du Comité des forêts
COFO 2009/Inf.4	Treizième Congrès forestier mondial
COFO 2009/Inf.5	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres

Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie

Les défis à relever

Le secteur forestier continue à être influencé par la rapidité des changements survenant à l'échelle mondiale. La mondialisation, grâce à l'expansion accélérée du commerce et à la multiplication des investissements transnationaux, ainsi qu'à l'application diffuse de technologies améliorées de l'information et de la communication, offre de nouvelles opportunités et présente de nouveaux défis. La foresterie vise de plus en plus l'individu et la perception de la forêt qu'a la société a évolué considérablement, l'accent étant mis de façon croissante sur les valeurs environnementales, sociales et culturelles des forêts.

On estime de plus en plus souvent que les interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs sont une source à la fois de contraintes et d'opportunités pour la foresterie. En outre, les rôles cruciaux que jouent les forêts et les arbres hors forêt dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux nouvelles situations, ainsi que dans la production de bioénergie, sont reconnus par un nombre croissant de personnes, et exigent une attention particulière dans la prise de décisions aux niveaux national et international.

L'engagement à accroître la contribution de la gestion forestière durable au développement durable se renforce, et l'on apprécie plus que jamais l'apport des forêts et des arbres à la viabilité des moyens d'existence et à l'éradication de la faim et de la pauvreté. Il est reconnu de façon accrue que la foresterie est étroitement liée à l'agriculture, l'énergie et l'eau. Toutefois, les progrès vers la gestion forestière durable restent irréguliers et les potentialités des dimensions intersectorielles, de la gestion intégrée et des approches axées sur le paysage sont souvent sous-utilisées.

La perte constante de forêts et leur dégradation dans de nombreux pays en développement, notamment dans les régions tropicales, représente un défi de taille. Les moyens d'existence ruraux dépendent souvent des forêts de production qui assurent des emplois et des revenus, réduisant ainsi la pauvreté. La demande croissante de vivres, de fibres et de combustibles peut provoquer des changements d'affectation des terres profonds et imprévus, tel le défrichement à grande échelle des forêts.

Dans de nombreux pays économiquement développés, la conservation des avantages environnementaux, des possibilités de loisir et des services fournis par les forêts représente l'intérêt dominant de la société. Dans tous les pays de toutes les régions, la demande des services écosystémiques procurés par les forêts va en s'accroissant.

Une approche stratégique s'impose pour garantir la santé et la productivité des forêts, afin d'optimiser leur capacité de contribuer à atténuer les changements climatiques, à conserver la biodiversité, à sauvegarder les habitats de la faune sauvage et à protéger la terre et les bassins versants.

Une importante minorité de pays gèrent leurs forêts de façon viable; le défi que devra relever la FAO consiste à aider davantage de pays à améliorer cette gestion de façon que cette minorité se transforme en majorité au cours de la décennie à venir. Du fait que la quantité d'informations sur les forêts et la foresterie et l'accès à ces données continuent à se diffuser rapidement, la nécessité de partager et de gérer les connaissances plus efficacement devient de plus en plus pressante.

La FAO reconnaît que les attentes de ses membres évoluent. Les pays demandent à la FAO d'oeuvrer plus activement en réponse aux changements rapides survenant dans l'environnement, de transcender le secteur forestier traditionnel, d'instaurer des partenariats avec de nouvelles parties prenantes et de jouer le rôle de chef de file mondial.

Dans la présente stratégie, la part qu'aura la FAO dans la concrétisation de ces défis est décrite dans les sections qui suivent, notamment le débat sur les « fonctions de base de la FAO dans le domaine forestier » et dans les « Résultats de l'Organisation » que la FAO devra obtenir à moyen terme. La FAO est prête à fournir une importante contribution au renforcement des capacités nationales, afin de surmonter les obstacles à la gestion forestière durable grâce à des informations fiables, des avis de politique générale et l'assistance technique.

Une ample perspective de la foresterie

Dans cette stratégie, la foresterie est considérée comme un concept ample et multidisciplinaire qui embrasse des questions sociales, économiques et environnementales. Elle concerne l'homme et porte sur des aspects sociaux, les politiques et les institutions; la production de biens et services et les emplois qui leur sont associés; les moyens d'existence et des considérations commerciales liées tant aux forêts qu'aux arbres hors forêt. La foresterie est centrée sur les forêts mais transcende la frontière forestière; les habitants des villes participent à la foresterie urbaine, et les agriculteurs pratiquent l'agroforesterie. La foresterie est interdisciplinaire; elle tient compte de la complexité de nombreux écosystèmes forestiers différents existant dans le monde, ainsi que des complexités sociales et écologiques de paysages plus amples au sein desquels sont présents les forêts et les arbres.

Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et à la foresterie

En traduisant, dans le contexte des forêts de la foresterie, la vision élargie de la FAO, trois objectifs sont identifiés pour l'ensemble de la société:

1. **Les décisions intersectorielles sont prises en connaissance de cause, bénéficient d'une meilleure coordination, sont transparentes et participatives,** et permettent d'agir efficacement à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier. Les décisions de nature forestière se fondent sur des informations actuelles et précises, des approches interdisciplinaires et la participation des parties prenantes à tous les niveaux.
2. **Les avantages procurés par les arbres, les forêts et la foresterie se multiplient et sont largement reconnus et appréciés.** Leur contribution à la société augmente, y compris le rôle des forêts dans la viabilité des moyens d'existence, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la disponibilité durable de matières premières et d'énergie. Les investissements dans la foresterie augmentent et la foresterie jouit d'une priorité croissante dans les stratégies de développement plus générales.
3. **Les ressources forestières augmentent dans la majorité des pays, et les services écosystémiques sont reconnus et appréciés de façon croissante.** La vitalité et la superficie des forêts tendent à demeurer stables ou à hausser dans la plupart des pays et des écosystèmes, accroissant par là même la contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des changements climatiques, à la lutte contre la désertification, à la conservation de la biodiversité et à la bonne qualité de l'eau. Des pratiques de gestion correctes sont mises en oeuvre, y compris des approches intégrées de l'utilisation des terres.

Fonctions de base de la FAO en matière forestière

Les défis que la FAO devra relever dans le domaine des forêts et de la foresterie présentent de multiples facettes. De nombreuses organisations nationales et internationales s'occupent de questions forestières, sans compter les intervenants du secteur privé et les organisations non gouvernementales. Avec une expérience de plus de 60 ans, le rôle de la FAO continue à évoluer.

Par le biais de la Conférence, les pays membres de la FAO ont « approuvé en principe » un ensemble de fonctions de base qui fournissent les moyens d'action nécessaires pour soutenir le travail de la FAO aux niveaux mondial, régional et national. Les fonctions de base relatives à la foresterie sont les suivantes:

- Fournir des perspectives à long terme et une direction au suivi et à l'évaluation des tendances des ressources et des services forestiers, ainsi que de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers.
- Créer, diffuser et appliquer les informations et les connaissances, y compris les statistiques.
- Guider l'élaboration de directives volontaires, soutenir la création d'instruments juridiques nationaux et promouvoir leur mise en oeuvre.
- Présenter des options stratégiques et des avis visant à améliorer les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la mise en valeur et de la conservation des forêts.
- Fournir un soutien technique afin de promouvoir le transfert technologique, de catalyser le changement et de créer des capacités institutionnelles efficaces et viables pour une gestion forestière durable.
- Entreprendre des initiatives de promotion et de communication pour mobiliser la volonté politique et promouvoir à l'échelon mondial la reconnaissance des mesures à prendre pour réaliser la gestion durable des forêts.
- Adopter des approches interdisciplinaires et novatrices du travail dans le secteur forestier et dans d'autres secteurs clés qui ont une incidence sur les forêts.
- Travailler par le biais de partenariats et d'alliances forts où s'impose une action collective.
- Favoriser les liens entre les niveaux national, régional et mondial.

Hypothèses et risques

Le succès obtenu dans la réalisation de ces objectifs dépendra de progrès économiques relativement homogènes; les améliorations en matière forestière exigent des investissements. La FAO peut fournir une aide significative aux pays pour leur permettre de surmonter les obstacles à la gestion forestière durable, grâce à des avis de politique générale, au développement des capacités et à l'assistance technique. Cependant, la croissance démographique continue, et l'instabilité politique et/ou les pressions économiques risquent de favoriser la conversion des forêts à l'agriculture, au développement urbain et à d'autres utilisations des terres. Sans la combinaison de la volonté politique, d'une gouvernance efficace à tous les niveaux et de progrès économiques, la gestion forestière durable pourrait fort bien continuer à connaître des insuccès dans certains pays clés.

Objectif stratégique pour la foresterie

En préparant un cadre stratégique révisé pour la FAO, 11 objectifs stratégiques ont été identifiés et « approuvés en principe » par la Conférence de la FAO, y compris un objectif propre à la foresterie.

Gestion durable des forêts et des arbres

Résultats de l'Organisation

En vue d'assurer une ample vision, des buts et un objectif stratégique pour l'ensemble de la société, une série de six réalisations ou « résultats de l'Organisation » ont été identifiés. La FAO ne pourra, à elle seule, obtenir ces résultats, mais elle peut y contribuer sensiblement. Pour chaque résultat, plusieurs priorités ont été choisies pour orienter la FAO au cours des quatre premières années de cette stratégie, soit 2010-2013. Le Plan à moyen terme de la FAO élaboré pour cette période comprendra des indicateurs pour chacun des résultats. Ces indicateurs seront surveillés et leur succès ou échec sera communiqué aux organes directeurs de la FAO, y compris le COFO.

1. Les politiques et pratiques influençant les forêts et la foresterie sont:

a) fondées sur des information actuelles et fiables

Priorités de la FAO:

- servir de source mondiale d'informations sur les forêts faisant autorité;
- préparer et diffuser les résultats des Évaluations des ressources forestières mondiales périodiques, et les rapports sur la Situation des forêts du monde;
- encourager la surveillance et l'évaluation des forêts aux niveaux national et régional, y compris les interactions avec d'autres secteurs par l'entremise d'évaluations intégrées de l'utilisation des terres;
- partager efficacement les connaissances et les informations grâce à une utilisation performante et en temps utile d'instruments comme internet, les réseaux, les publications et d'autres médias.

b) et renforcées par la coopération et les débats internationaux.

Priorités de la FAO:

- fournir un forum dynamique permettant aux gouvernements et aux autres parties prenantes de traiter des questions stratégiques et émergentes, comme les réunions ministérielles, le Comité des forêts, le Congrès forestier mondial, les commissions régionales des forêts, les groupes de travail et commissions techniques, les consultations d'experts et les réseaux mondiaux et régionaux;
- renforcer les liens entre les processus nationaux, régionaux et mondiaux grâce, par exemple, à l'expansion du rôle des commissions régionales des forêts;
- jouer un rôle de chef de file pour le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) comprenant, entre autres, l'élaboration de programmes ou d'actions conjoints, et par le biais d'autres partenariats comme le Partenariat de la montagne hébergé par la FAO, et l'instauration de partenariats actifs avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

2. Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décisions est améliorée, y compris la participation des parties prenantes forestières à l'élaboration de politiques et d'une législation forestières, assurant ainsi un milieu favorable aux investissements dans la foresterie et les industries forestières.

Priorités de la FAO:

- soutenir l'élaboration participative d'une politique et de lois forestières, la formulation d'une réforme institutionnelle et les efforts déployés pour améliorer la gouvernance;
- réaliser des études sectorielles et des analyses comparatives d'institutions forestières.

3. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et processus de développement nationaux, en tenant compte des interfaces entre les forêts et les autres utilisations des terres.

Priorités de la FAO:

- promouvoir les programmes forestiers nationaux performants, y compris la création de capacités et l'échange de connaissances;
- héberger et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

4. ***La gestion durable des forêts et des arbres est adoptée plus largement, aboutissant à des réductions de la déforestation et de la dégradation des forêts et à des contributions accrues des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'atténuation des changements climatiques.***

Priorités de la FAO:

- élaborer et adopter des directives pour l'application de bonnes pratiques forestières grâce à des consultations efficaces avec les parties prenantes;
- soutenir la gestion améliorée des incendies de forêts, en tenant compte des approches communautaires;
- promouvoir la mise au point et l'application de mécanismes financiers nationaux et internationaux pour soutenir la gestion durable des forêts;
- utiliser de manière croissante les mécanismes financiers pour faciliter le partage des informations et la création d'une base de données, et pour créer les capacités nécessaires pour renforcer la gestion forestière et réduire la déforestation et la dégradation des forêts (REDD, par exemple).

5. ***Les valeurs sociales et économiques et les avantages pour les moyens d'existence procurés par les arbres et les forêts augmentent, et les marchés pour les produits et services forestiers contribuent à faire de la foresterie une utilisation des terres plus viable économiquement.***

Priorités de la FAO:

- analyser et appréhender les facteurs sociaux et économiques débouchant sur une intensification de l'innovation et une augmentation des investissements;
- analyser la production, la consommation et le commerce des produits forestiers;
- fournir une assistance technique et des directives à la gestion forestière communautaire et aux entreprises forestières, qui améliorent les moyens d'existence et réduisent la pauvreté.

6. ***Les valeurs environnementales des forêts et de la foresterie sont mieux comprises; les stratégies de conservation de la biodiversité forestière et des ressources génétiques, d'adaptation aux changements climatiques, de remise en état des terres dégradées et de gestion de l'eau et des ressources fauniques sont mises en oeuvre efficacement.***

Priorités de la FAO:

- fournir une assistance technique et stratégique à l'appui des approches axées sur le paysage et l'écosystème, notamment sur les écosystèmes de montagne, les zones arides et les parcours, les forêts côtières et les autres écosystèmes fragiles;
- aider les pays à surveiller la santé des forêts, en particulier leur adaptation aux changements climatiques;
- promouvoir les initiatives nationales et régionales visant la conservation des forêts et de leur diversité biologique, l'amélioration de la gestion des bassins versants, des ressources fauniques et des aires protégées, la remise en état des forêts dégradées et la lutte contre la désertification.

Contexte de la Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie

En 1999, le Comité des forêts de la FAO (COFO) a approuvé le premier *Plan stratégique de la FAO pour la foresterie*. En 2007, le COFO a demandé que le plan soit revu et mis à jour en consultation avec les pays membres et d'autres parties prenantes. La présente version préliminaire est le résultat d'une série de consultations avec les membres de la FAO, d'autres parties prenantes et le personnel de l'Organisation. Les commissions régionales des forêts ont fourni une orientation pour sa préparation. Une proposition de stratégie sera présentée au COFO pour examen en mars 2009.

La *Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie* a été préparée dans le cadre de la réforme plus générale des Nations Unies et de la FAO. Notamment, l'Évaluation externe indépendante de la FAO a recommandé à cette dernière d'entreprendre un examen stratégique de son travail en matière forestière, en utilisant les principes du cadre logique visant les resultants désirés qui seraient obtenus par le travail de la FAO dans le domaine forestier. Le présent document est compatible avec l'examen élargi des objectifs stratégiques de la FAO et des résultats de l'Organisation et avec la préparation d'un nouveau cadre stratégique et d'un nouveau modèle de programmation de la FAO.

La *Stratégie pour les forêts et la foresterie de la FAO* promeut la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, des objectifs de la FAO pour ses membres et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts approuvés par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Elle contribue aussi à la mise en oeuvre des accords internationaux, notamment la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de lutte contre la désertification et l'Instrument non juridiquement contraignant sur tous les types de forêts adopté par le FNUF et, successivement, par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les valeurs de base de la FAO guideront son travail en matière forestière, y compris: l'engagement des nations à collaborer entre elles; l'indépendance des membres dans la recherche d'un consensus élargi; les partenariats au sein de la famille des Nations Unies; la compétence; l'égalité, en particulier, la pleine participation des femmes au développement; la diversité; et l'unité d'action dans l'exécution des décisions des membres.

La stratégie aura la durée de 10 ans. Toutefois, elle sera dynamique de façon à pouvoir être mise à jour régulièrement afin de traduire les nouvelles priorités et les nouvelles attentes de la société. La *Stratégie pour les forêts et la foresterie de la FAO* est directement liée au programme et budget de la FAO. Les résultats de l'Organisation ont été formulés pour une durée de quatre ans et les indicateurs seront identifiés dans le Plan à moyen terme de la FAO avec un horizon de quatre ans.

Annexe

La Stratégie pour la foresterie de la FAO s'inscrit dans le cadre élargi des:

Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du FNUF

1. Inverser la perte de couvert forestier dans le monde entier par la gestion forestière durable, y compris la protection et la remise en état des forêts, le boisement et le reboisement, et accroître les efforts visant à éviter la dégradation des forêts.
2. Multiplier les avantages économiques, sociaux et environnementaux procurés par les forêts, en améliorant notamment les moyens d'existence des populations tributaires de la forêt.
3. Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées du monde et d'autres étendues de forêts gérées durablement, ainsi que la proportion de produits forestiers tirés de forêts gérées de façon durable.
4. Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement fournie à la gestion durable et augmenter considérablement les nouvelles ressources financières affectées à la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts.

Objectifs du millénaire pour le développement

1. Éradiquer la pauvreté extrême et la faim
2. Assurer l'enseignement primaire universel
3. Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer la durabilité de l'environnement
8. Instaurer un partenariat mondial pour le développement

La vision de la FAO et les objectifs d'ensemble

La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, où l'alimentation et l'agriculture¹ contribuent à améliorer les niveaux de vie de tous les individus, notamment les plus pauvres, d'une façon durable sur le plan économique, social et environnemental. Pour promouvoir la concrétisation de cette vision et des Objectifs du millénaire pour le développement, la FAO encouragera la contribution continue de l'alimentation et de l'agriculture durable à la réalisation de ces trois objectifs mondiaux:

1. réduction du nombre absolu d'individus souffrant de la faim, en assurant progressivement la naissance d'un monde où tous les êtres ont, en tout temps, une quantité suffisante de

¹ L'agriculture embrasse tous les aspects des cultures, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche.

vivres sûrs et nutritifs qui répondent à leurs besoins et préférences alimentaires afin de mener une vie active et saine;

2. éradication de la pauvreté et promotion du progrès économique et social pour tous, grâce à une production alimentaire accrue, au renforcement du développement rural et à des moyens d'existence durables;
3. gestion durable et utilisation des ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

MEMBRES DU COMITÉ

Afghanistan	Danemark	Lituanie	République populaire démocratique de Corée
Afrique du Sud	Égypte	Luxembourg	
Algérie	El Salvador	Madagascar	
Allemagne	Émirats arabes unis	Malaisie	République tchèque
Angola	Équateur	Malawi	République-Unie de Tanzanie
Arabie saoudite	Érythrée	Mali	
Argentine	Espagne	Maroc	Roumanie
Arménie	Estonie	Maurice	Royaume-Uni
Australie	États-Unis d'Amérique	Mauritanie	Saint-Marin
Autriche	Éthiopie	Mexico	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	Mongolie	Sénégal
Bangladesh	Finlande	Monténégro	Serbie
Bélarus	France	Mozambique	Seychelles
Belgique	Gabon	Myanmar	Sierra Leone
Belize	Gambie	Namibie	Slovaquie
Bénin	Ghana	Nicaragua	Slovénie
Bhoutan	Grèce	Niger	Somalie
Bolivie	Guatemala	Nigéria	Soudan
Botswana	Guinée	Norvège	Sri Lanka
Brésil	Haïti	Nouvelle-Zélande	Suède
Bulgarie	Honduras	Ouganda	Suisse
Burkina Faso	Hongrie	Ouzbékistan	Suriname
Burundi	Inde	Pakistan	Thaïlande
Cameroun	Indonésie	Panama	Timor-Leste
Canada	Iran, République islamique d'	Papouasie-Nouvelle- Guinée	Togo
Cap-Vert	Iraq	Paraguay	Tonga
Chili	Irlande	Pays-Bas	Tunisie
Chine	Islande	Pérou	Turquie
Chypre	Israël	Philippines	Ukraine
Colombie	Italie	Pologne	Uruguay
Communauté européenne – Organisation membre	Japon	Portugal	Venezuela (République bolivarienne du)
Congo	Jordanie	République centrafricaine	Viet Nam
Costa Rica	Kenya	République de Corée	Yémen
Côte d'Ivoire	Koweït	République démocratique du Congo	Zambie
Croatie	Lesotho		Zimbabwe
Cuba	Lettonie		
	Liban	République dominicaine	
	Libéria		

